



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE

DAM 2025-007

CONVENTION MISSION D'AUDIT ET D'ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS D'ASSURANCES

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

- La nécessité de renouveler les contrats d'assurances de la Commune et du CCAS arrivant à échéance au 31 décembre 2025,
- La nécessité de bénéficier d'une assistance complète pour la passation des marchés publics d'assurance,
- La proposition d'Audit-assurances / ACE Consultants.

DECIDE :

- de signer la convention de mission d'audit et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurances proposée par Audit-Assurances / ACE Consultants, pour un montant de 4 000 € H.T..

Fait à Wizernes,
Le 24 avril 2025



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre EVRARD

Publiée le : 28 avril 2025